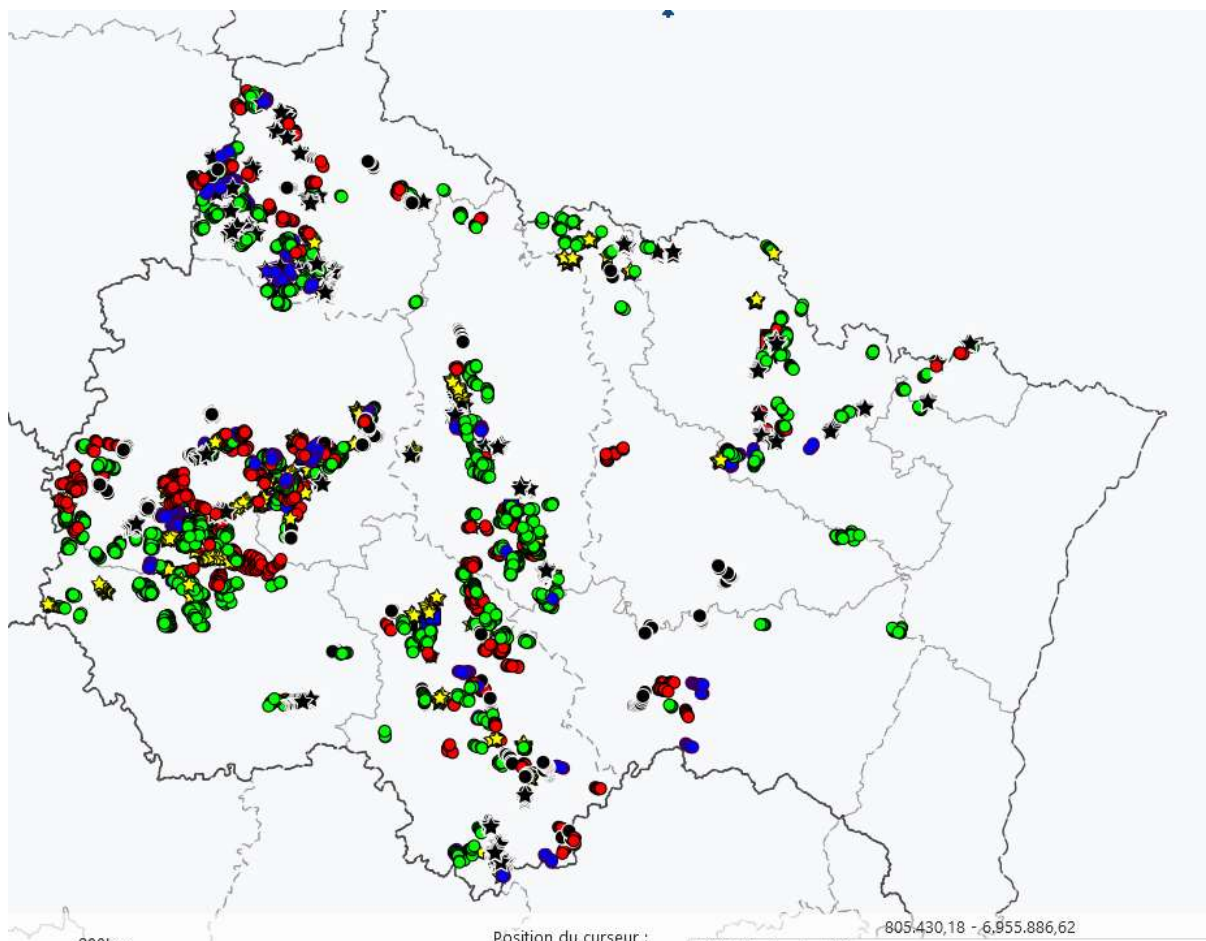


PARC EOLIEN LA VAURE» sur le territoire des communes de Fère-Champenoise, de Connantre, de Corroy et d'Euivy

Mes observations

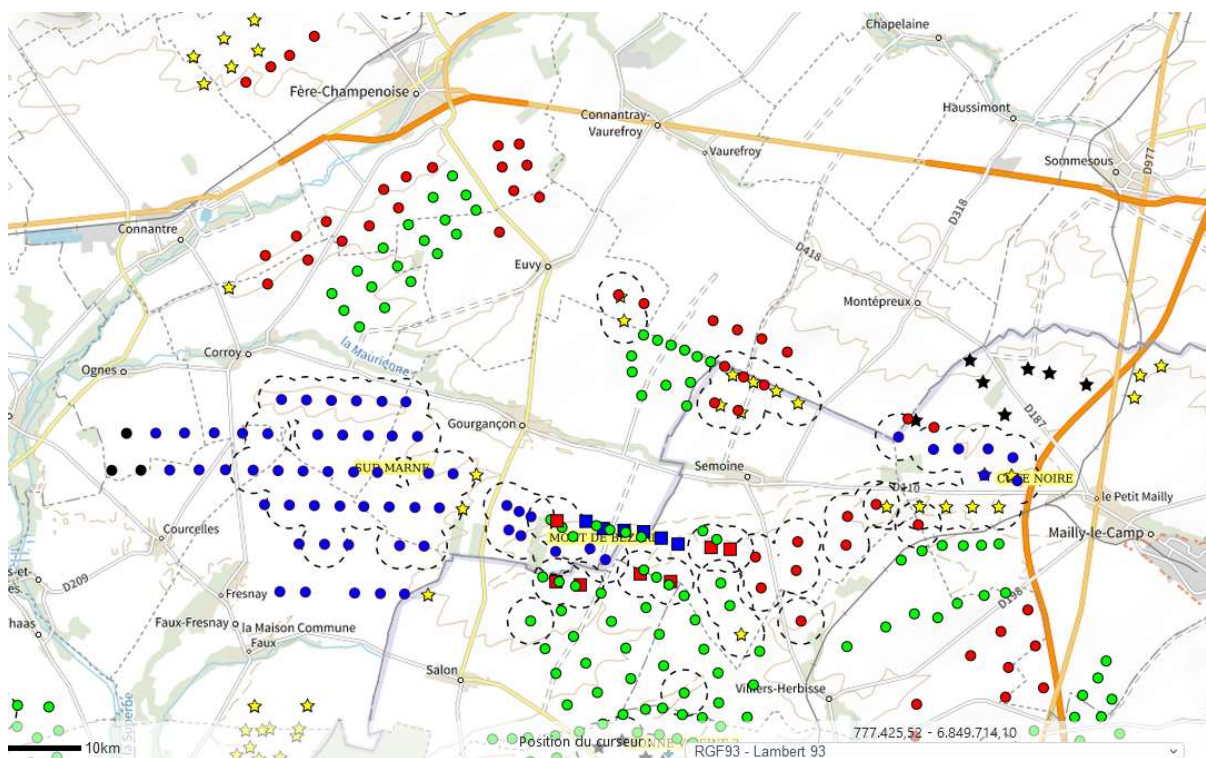
Cette carte ci-dessous ainsi que le tableau de répartition des éoliennes dans le Grand-Est met en évidence la disparité d'aménagement du territoire en parcs éoliens dans la région GRAND EST avec des zones de densification dont le territoire concerné par le parc de la VAURE c'est-à-dire le sud-ouest marnais



DREAL GRAND EST 01/01/2023

Novembre 2022

Département	En service	Autorisées	Instruites	Total
Marne 51	454	216	331	1001
Aube 10	386	65	185	636
Haute Marne 52	200	64	121	385
Ardennes 08	243	132	77	375
Meuse 55	248	37	71	356
Moselle 57	146	33	63	242
Vosges 88	35	26	17	78
Meurthe et Moselle 54	58	3	16	77
Bas Rhin 67	13	1	0	14
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	1783	577	881	3164



Mais oui ! Il reste encore de la place entre les divers parcs alors il ne faut pas hésiter d'en rajouter La saturation a l'air de convenir à la population ; il faut accueillir les promoteurs qui ne manqueront pas de prospector pour en rajouter sinon réagissez !

Concernant la santé des habitants pas de problèmes eu égard aux infrasons et aux ondes électromagnétiques ; ce n'est sûrement pas grave puisqu'aucune étude n'a été menée par les autorités compétentes quant à la nocivité de la densification éolienne sur la santé humaine L'avenir nous dira s'il fallait être plus prudent !

L'UNESCO pfff..... La MRAe ...pfff Aucun intérêt ; les promoteurs passent outre pour leur étude d'impact et l'implantation d'éoliennes. **Il serait temps de ne pas accepter des projets qui font perdre du temps à l'administration (rémunérée par nos impôts) et à de nombreuses personnes pour des demandes qui ne respectent plus les institutions. Il y a mieux à faire pour tous quant à la protection de notre environnement.**

Avis de la MRAe : *Compte tenu des impacts du projet sur le paysage, le cadre de vie et le patrimoine paysager emblématique des coteaux viticoles du Champagne, et en considérant ce projet comme une extension du parc existant de Féréole, il apparaît à l'Ae que ce projet d'éoliennes situées dans la zone de grande vigilance du Bien UNESCO est incompatible avec son environnement, comme souligné par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne de l'UNESCO, dans son avis du 30 mai 2022.*

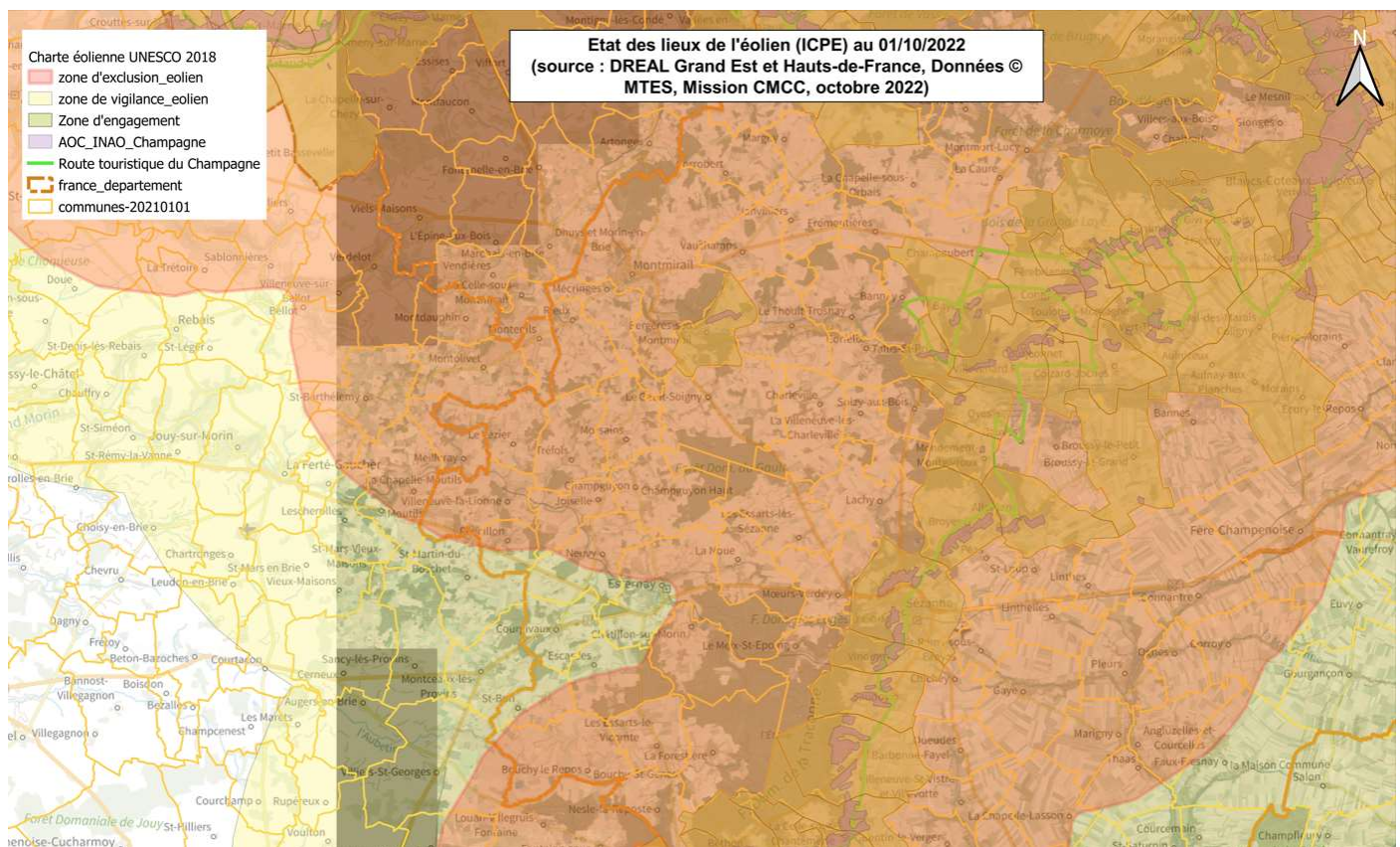
L'Ae recommande au pétitionnaire de proposer une implantation alternative hors zonage UNESCO pour ces éoliennes.

En tant qu'Ambassadeur UNESCO je demande à ce que soit respectée la charte de 2018 Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Ainsi que la carte ci-dessous qui délimite les zones d'exclusion et de vigilance.

Je dénonce l'irrespect des paysages viticoles champenois (319 communes) et de son activité économique qui fait vivre de nombreuses entreprises et salariés autrement que la maintenance

des éoliennes assurée par quelques techniciens locaux, incomparable avec l'activité humaine autour du Champagne.



La MRAe est sollicitée .Il faudrait tout de même tenir compte de son avis des plus judicieux sinon pourquoi lui demander un rapport ?

« L'Ae recommande au pétitionnaire de proposer une implantation alternative hors zonage UNESCO pour ces éoliennes.

En conclusion, la saturation du secteur en éolien est atteinte selon l'Ae :

- pour la biodiversité, les couloirs de migration des oiseaux étant affectés dans ce secteur ;
- pour le paysage, en particulier par un avancement marqué du front d'éoliennes vers les villages et vers le Bien Unesco ;
- pour les nuisances de voisinage, en particulier sur le bruit.

L'Ae recommande aux acteurs de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de la préservation de l'environnement de reconnaître la saturation territoriale en éoliennes et de porter ce secteur en zone non favorable à de nouveaux parcs dans l'atlas en cours d'élaboration.

L'Ae recommande par ailleurs au Préfet de ne pas autoriser le projet tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré sa localisation. »

L'ATLAS des Paysages parlons-en !

Sera-t-il respecté ou ce sera encore une perte de temps des bonnes volontés de notre administration et des citoyens qui y participeront ?

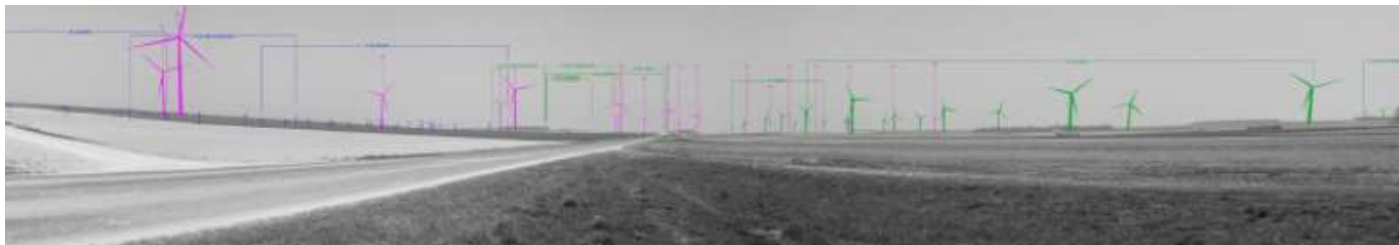
Les milieux naturels et la biodiversité

Concernant les couloirs de migration, « **la mortalité est moyenne** » alors tout va bien et puis un oiseau c'est si peu de choses !!! Et puis il y aura « **un bridage dynamique** » pour protéger certaines espèces.

Tiens donc ! Je croyais que dernièrement l'état cherchait à débrider pour augmenter la production électrique des éoliennes ; alors préconiser de telles protections de la biodiversité n'a pas de sens puisque l'état peut changer la donne. Il est vrai qu'il s'agit actuellement d'un débridage acoustique mais si une remise en cause est possible pour l'humain alors pourquoi ne le serait-il pas concernant l'avifaune ?

[Le manque de confiance et l'incohérence sont bien à l'ordre du jour.](#)

Encerclement des villages, saturation des paysages..... Pas admis dans les débuts des implantations de parcs, maintenant ce n'est plus un argument et la population locale ne semble aucunement s'en préoccuper.....



Quant à créer un espace d'information et de stationnement pour les contempler A planter des haies pour les masquer Les promoteurs se moquent de qui pour proposer de telles inepties ? S'ils doivent proposer des mesures d'accompagnement, il y aurait sûrement mieux à faire pour le bien-être des communes impactées et tout simplement d'éviter des implantations de densification.

Ils feraient mieux d'indemniser les habitants dont la valeur immobilière est en baisse. [Qui veut acheter une jolie maison de campagne à CORROY dans un beau paysage, au calme avec son église classée ci-dessous ?](#)



Transition énergétique :

Ma dernière facture d'électricité EDF de novembre 2021 VERSO : Origine 2021 de l'électricité de votre offre 82,7% nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres fossiles. Si je calcule 8% de renouvelable – 2.4% hydraulique et marine = 5,6% pour le solaire et l'éolien.

J'ai supposé qu'EDF ne fournit pratiquement pas d'énergie éolienne à ses clients ; j'ai donc cherché des statistiques de production éolienne.

Bilan électrique 2021 - Une production d'électricité assurée à plus de 92% par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre (à noter par rapport à l'Allemagne des Verts qui carbone à outrance avec ses mines de charbon pour compenser l'éolien intermittent et la dépendance au gaz russe ...)

Évolution de la production d'électricité en TWh, entre 2017 et 2021



Et là bingo ! en 2021 36,8 TWh éolien pour 522,9TWh de production totale soit

7% pour 9000 éoliennes.

Combien d'éoliennes faudra-t-il installer pour prétendre à un mix énergétique satisfaisant ?

Combien d'éoliennes pour que la France soit complètement défigurée et satisfasse l'Europe, les multinationales et montages financiers de la promotion éolienne ?

Suite à mes remarques ci-dessus, je vous remercie, Monsieur et Mesdames, les commissaires enquêteurs, de noter que je suis CONTRE l'implantation de nouveaux parcs éoliens dans le sud-ouest marnais et plus particulièrement celui de LA VAURE car :

- Contre l'impact éolien sur les paysages, contre l'encerclement des villages et bien sûr la saturation dans le sud-ouest marnais
- Contre l'aggravation de l'impact sur le cadre de vie des habitants (nuisances visuelles, sonores et lumineuses)
- Contre l'aggravation de la baisse des valeurs immobilières
- Contre l'aggravation de l'impact avifaune (couloirs migratoires et chiroptères)
- Contre l'installation d'une énergie intermittente et de production insignifiante pour permettre l'autonomie énergétique
- Contre une non reconnaissance des dangers concernant la santé dans une zone de forte influence éolienne
- Contre l'enrichissement des promoteurs (multinationales) au détriment de l'augmentation de nos factures d'électricité par l'obligation de rachat par EDF à un prix subventionné supérieur au coût de production national pour encourager leur installation
- Contre la revente à des prix de marché fictifs (Le Portugal et l'Espagne en sont sortis pour un an) par les promoteurs
- Contre la pollution des terres par un socle béton qu'il n'est pas prévu d'enlever complètement (P.38 du dossier de d'autorisation environnementale).

Les agriculteurs qui acceptent les éoliennes sur leur terrain moyennant un loyer élevé ont-ils bien évalué **par écrit** l'impact d'un démantèlement total en cas de manquement du promoteur avec un capital de 1000 euros (C'est une filiale de CALYCEE et TTR Energie Belgique). Il n'est pas évoqué Romande Energie, le partenaire Suisse ?

97918€ de garantie financière par éolienne versée... où (*pas trouvé dans le dossier*) ?

Cette somme sera-t-elle suffisante pour le démantèlement ou bien le propriétaire du terrain sera-t-il impliqué ? Quel héritage !

Ont-ils aussi estimé l'impact sur leur fiscalité des revenus, donations, héritages?

Raison sociale	EOLE DE LA VAURE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Date de commencement d'activité	29/06/2017
Capital	1 000 €
Siège social	42, rue de Champagne 51240 VITTRY-LA-VILLE
Nom et Qualité du mandataire	M. BOBAN Eric (Gérant) M. VAN DEN ABEELE Hervé (Gérant)
Nationalité du mandataire	Française et belge